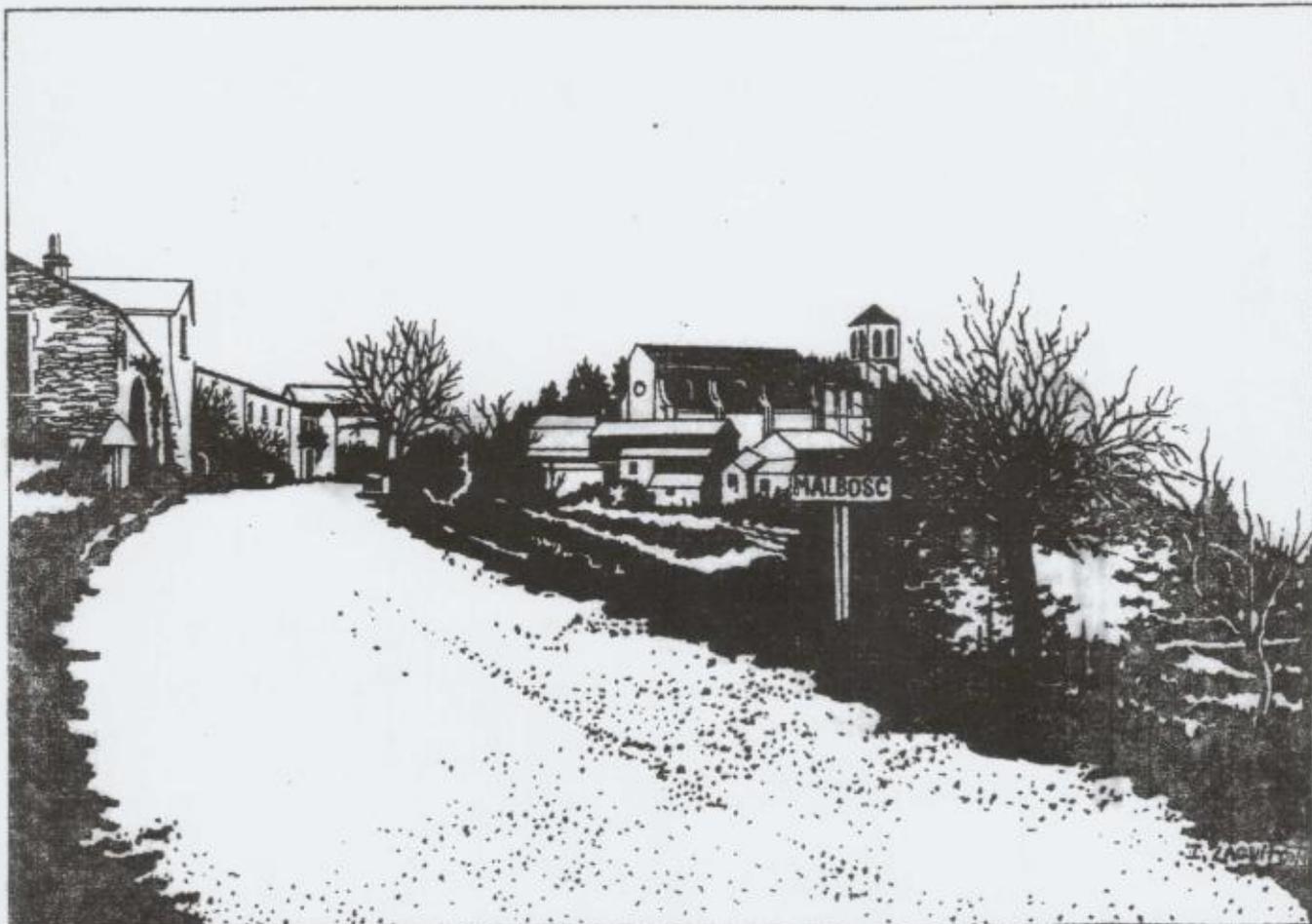


**COMMUNE
DE
MALBOSC**



**• INFORMATIONS
MUNICIPALES •**

S O M M A I R E

- P. 1 : Le mot du Maire
Elections à la M.S.A.
- P.2 : Réunion du conseil municipal le 26 juin 84
↳ abatement taxe d'habitation
- camping
- usine de destruction des ordures ménagères.
- Réunion du conseil municipal le 29 juillet 1984
- divers.
- P.3 : Réunion du conseil municipal le 26 Aout 1984
- fermeture de la boulangerie.
- Etat civil
- P.4 : Réunion du conseil municipal le 25 septembre 1984
- le budget supplémentaire.
- P. 5: Réunion du conseil municipal le 25 septembre 1984
- à propos de la Recette locale.
E.A.S. dons
Bibliothèque.
- P.6 : Tribune libre : article du Monde : "Au feu les forêts",
proposé par G. Vacherot.

BONNE LECTURE !

LE MOT DU MAIRE

Que les trimestres vont vite !
Que parfois les événements bons ou mauvais se précipitent !. Ce trimestre écoulé n'en est pas dépourvu.

C'est le 14 Aout que l'eau coulait aux robinets de Malbosquet, les travaux de finition sont en cours. C'est, je crois une bonne chose de faite et qui ne peut que satisfaire les habitants du village.

Le comité des fêtes se dévoua une fois de plus pour enduire avec une solution résineuse le sol de la salle des fêtes ; cela facilitera son entretien et assurera une meilleure conservation. Qu'il en soit remercié.

Les dépravations des chemins communaux qui n'avaient pas été réparées sont en train de se terminer et c'est du bon travail que réalise l'entreprise Rouquette.

Ce trimestre nous a pourtant apporté un trop grand lot de tristesse. Je veux parler ici de la mort brutale et prématurée de Madame Louche et de Monsieur Maurice Garidel.

Madame Louche, épouse d'un conseiller et ami ; Maurice Garidel un conseiller et un ami, cela fait beaucoup de tristesse au sein de notre conseil municipal et je suis sûr qu'il en est de même parmi toute la population de Malbosc.

Je ne veux pas clore ce mot sur une note de tristesse car il faut malgré tout regarder vers l'avenir ; c'est pourquoi je vous apprends qu'il y a 14 enfants en primaire à l'école de Malbosc et 11 qui fréquentent la garderie maternelle. Il est à noter que la commune de Bonnevaux est pour moitié dans cet effectif.

C'est pour cela que malgré nos peines, malgré les difficultés de toute sorte, il nous faut toujours regarder devant nous et faire comme si l'avenir était à nous.

Et sur cette note optimiste, je reste votre dévoué,

GARIDEL Noel

Maire.

ELECTIONS A LA M.S.A.

Ces élections auront lieu le 24 Octobre 1984

Le bureau de vote (Mairie) sera ouvert de 12 H à 18 H

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL le 26 Juin 1984

Absents : Christiano Oziol, Jean Marie Kicken, René Durand.

Ordre du jour : Abattement taxe habitation. Camping.

1°) Le maire expose au Conseil qu'il serait souhaitable de procéder à un abattement général à la base de la taxe d'habitation.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer un abattement à la base de 10 % de la taxe d'habitation.
Seules les résidences principales seront concernées.

2°) Camping :

Une réunion est prévue en juillet avec l'architecte de l'atelier des Cévennes ainsi que la D.D.A.S.S. et D.D.E., pour établir un projet d'implantation.

Auparavant, un relevé topographique du terrain doit être fait.

3°) Usine de destruction des ordures ménagères :

3 communes souhaitent faire partie du Syndicat.

Le syndicat accepte à condition qu'un droit d'entrée leur soit demandé, participation aux frais d'investissement.

La commission information.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 29 juillet 1984

Absents : Kicken Jean Marie, Chamborédon Michel.

Ordre du jour : Divers

1°) Il est prévu de peindre le sol de la salle des fêtes au mois d'Aout.
Ces travaux seront effectués par le comité des fêtes.

2°) La réparation du toit de l'école est demandée et doit être faite par l'entreprise Grès (des Mages).

3°) Camping : le relevé topographique a été fait en vue d'un premier projet d'installation.
Ce projet nous sera présenté début octobre par l'Atelier des Cévennes.
Dès lors nous pourrons demander des subventions.

La commission information

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL le 26 Aout 1984:

Absents : Jean Marie Kicken, Tilly Jean Michel, Chamborédon.

Ordre du jour : Fermeture de la boulangerie épicerie de Malbosc prévue fin 1984.

La fermeture d'une boulangerie, d'un café, d'une école ou de tout autre lieu économique et social est un évènement grave dans une petite commune rurale déjà marquée par le phénomène de désertification. Elle symbolise l'achèvement d'un lien entre les personnes, des rencontres au quotidien.

Devant ce fait, le conseil municipal estime qu'il est nécessaire de réfléchir à une solution viable pour l'avenir.

L'hypothèse d'une boulangerie - épicerie communale est avancée.

1°) le bâtiment :

Il représente une difficulté importante, la commune ne possède pas de bâtiment au chef lieu.

Une des possibilités serait d'aménager le 1er étage de l'école, comprenant trois pièces (dont une est actuellement utilisée pour la bibliothèque) et un grenier.

L'accès par la route serait direct, facilitant ainsi le transport des marchandises.

2°) Le four, Le pétrin :

Il semble aisé de se procurer d'occasion des four et pétrin de bonne qualité.

Ce côté technique paraît se résoudre assez facilement.

3°) La gestion et le financement :

Plusieurs personnes se sont déjà proposées pour faire le pain et s'occuper de l'épicerie.

La préoccupation est bien sur la viabilité et la rentabilité. Un magasin peut-il vivre sur la commune ? Faut-il étendre les tournées ? (ce qui sous-entend l'investissement dans une camionnette).

Le financement d'un projet vient de différentes sources : de la commune des emprunts et des subventions.

Avant de prendre toute décision, il est indispensable d'avoir le maximum d'information sur - la viabilité et rentabilité,

- le coût de réalisation, d'aménagement, investissement,
- les modes de financement notamment les subventions.

Nous avons contacté la chambre de commerce et la chambre des métiers pour étude de ce dossier.

La commission information.

E T A T C I V I L

DECES :

- Monsieur ALLEGRE J. le 18.07.84
 - Madame LOUCHE née THERMES Marthe Cécile , le 12.08.84
 - Monsieur GARIDEL Maurice le 16.09.84
-

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Le 25 Septembre 1984

Ordre du jour : le budget supplémentaire 1984

Absents : KIEKIM J. H. ; Chamborédom M.

I°) Le budget supplémentaire :

Après délibération, le conseil municipal vote le budget dont voici le détail :

Section de fonctionnement

A) DEPENSES :

- Frais de personnel	25 000,00
- travaux et services extérieurs	240.093,79
- Participations et contingents	546,21
- Allocations, subventions	<u>100,00</u>
TOTAL	265.740,00

B) RECETTES :

- Produits de l'exploitation	626,00
- Recouvrements, subventions	318,00
- Dotation globale de fonctionnement	414,00
- Impôts indirects	503,00
- Produits antérieurs	<u>263.879,00</u>
TOTAL	265.740,00

Section d'investissement

A) DEPENSES :

- Déficit d'investissement reporté	40.000,00
- travaux de bâtiment et génie civil	<u>878.892,55</u>
TOTAL	918.892,55

B) RECETTES :

- Excédent d'investissement reporté	461.264,55
- Subventions d'équipement	200.400,00
- Participation à des travaux d'équipement	25.228,00
- Produit des emprunts	<u>232.000,00</u>
TOTAL	918.892,00

La commission information.

II°) Transfert de la recette locale.

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre

Au feu les forêts !

Lutter avec plus de moyens et plus de connaissances

C'EST une affaire entendue : la forêt méditerranéenne brûle parce qu'elle a les pieds dans le maquis et la broussaille. Bruyères, cistes, genêts, arbousiers et chênes kermès en buisson s'enflamment comme de l'étope pendant la saison sèche. Pour peu que le mistral ou la tramontane s'en mêlent, ce peut être la catastrophe. Autrefois, forêts et garrigues étaient parcourues par le bétail. Les moutons broutaient les herbes folles et les chèvres, plus hardies, tondaient les arbustes. Les feux de forêt ne trouvaient pas autant d'aliments qu'aujourd'hui. Non seulement cet entretien naturel a pratiquement disparu avec l'exode rural, mais l'afflux des vacanciers, chaque été, coïncidant avec la saison sèche où la forêt est hautement inflammable, crée une situation à haut risque que plus personne ne maîtrise.

Débroussailler donc. Mais comment ? On en a longuement débattu lors des deuxièmes rencontres de l'Association Forêt méditerranéenne (1), organisées récemment en Avignon. Des équipes de jeunes se sont constituées pour débroussailler chez les particuliers la fameuse bande des 50 mètres requise par arrêté préfectoral. Mais il en coûte entre 85 centimes et 3,50 F le mètre carré selon la nature du terrain, ce qui, autour d'une propriété moyenne, atteint vite les 10 000 francs par intervention ! Et l'opération doit être renouvelée tous les quatre ou cinq ans... Quant aux propriétaires forestiers qui débroussaillent en sous-bois, cela leur coûte entre 6 000 et 10 000 F l'hectare, pour des plantations qui ne rapportent pas plus de 200 F l'hectare par an !

« Si le débroussaillage des forêts méditerranéennes avait pour seul objectif de les protéger contre l'incendie, le jeu n'en vaudrait sans doute pas la chandelle », observe Didier Dumay, de l'antenne ONF (Office national des forêts) de Valbonne (Alpes-Maritimes). Pour lui, le débroussaillage est une « opération sylvicole ».

c'est-à-dire un moyen de conduire l'arbre à son plein développement tout en assurant sa défense contre le feu. « Le débroussaillage ne peut être que partiel, explique André Challot, ingénieur en chef du GREF (génie rural, eaux et forêts) et responsable du service régional d'aménagement forestier de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il faut choisir des zones privilégiées représentant au maximum 20 % de la superficie forestière totale. » Les périmètres débroussaillés arrêtent ou freinent le feu et permettent en même temps aux sauveteurs de déployer leurs moyens de lutte.

Pour tenter de réduire les coûts du débroussaillage, on a recours aujourd'hui à du gros matériel. Par exemple, la mule mécanique mise au point par une entreprise de Bastia : une sorte de bulldozer monté sur chenilles, muni à l'avant d'un gyrobroyeur - un rotor pourvu de lames ou de tronçons de chaîne qui décapite la broussaille comme une tondeuse à gazon. Rien ne résiste aux lourds chaînons lancés à 1 600 tours/minute, pas même les troncs de pins morts couchés dans la bruyère, qui sont déchiquetés par les anneaux d'acier et projetés en lambeaux à plusieurs dizaines de mètres parfois. Gare aux spectateurs !

Après le passage de la « mule », il ne reste qu'une « pelouse » de broussaille rase et quelques souches éclatées : un lieu de passage idéal pour les moutons, qui finiront le travail...

Dans le maquis dense, lorsqu'on se trouve en présence d'arbustes et même d'arbres de plusieurs mètres, il existe depuis deux ans un appareil très performant mais coûteux (1 600 000 F) : le Scorpion. Il s'agit d'un tracteur forestier monté sur pneus (six roues motrices), muni à l'avant de disques et de rouleaux à dents qui coupent toute végétation - jusqu'aux baliveaux de 15 centimètres et plus, - puis les broient en fins copeaux, qui

sont recueillis dans une grande trémie placée à l'arrière de l'engin. Une sorte de moissonneuse-batteuse qui récolte le bois. L'entreprise champenoise qui a conçu cet engin unique au monde n'en a pour l'instant construit que deux exemplaires prototypes - dont l'un a été saboté par des inconnus lors d'un attentat à l'explosif dans le Var, le 5 juillet dernier. Elle compte en monter une douzaine par an, car ces machines peuvent aussi participer à l'exploitation de la biomasse : ainsi hachés menu, feuilles, branches et troncs représentent une importante ressource de combustible. Pour un hectare et demi défriché par le Scorpion en une journée - dans les meilleures conditions, - on obtient de 30 à 40 tonnes de copeaux, soit l'équivalent de 10 à 12 tonnes de fuel !

Mais, dans la lutte contre les incendies de forêt, il ne suffit pas de débroussailler, ni même de créer coupe-feu et pistes forestières. Encore faut-il qu'il y ait des hommes disponibles pour combattre le feu, qui, de toute façon, finit toujours par surgir ici où là en climat méditerranéen, avec ou sans pyromanes. « Les moyens aériens, ça contient le feu, mais il faut des hommes au sol pour l'éteindre », explique un forestier d'Ardèche. A cet égard, les sapeurs-pompiers - professionnels ou bénévoles - sont très méfiants envers les solutions de fortune.

Qu'on fasse appel à des linquants pour débrou

passé encore (c'est une suggestion du préfet des Alpes-Maritimes, au titre des peines de substitution), mais qu'on envoie au feu des appelés du contingent inexpérimentés, non. « Il faut trois ans pour former un sapeur forestier qui tienne le feu », affirme un pompier du Var. L'incendie de forêt, tous en ont témoigné aux rencontres d'Avignon, est en effet une expérience traumatisante à laquelle bien peu résistent sans entraînement. « Dès qu'il y a un feu quelque part, explique un pompier professionnel (« vingt-cinq ans de métier »), les gens fuient. On abandonne tout, même sa maison. » Seuls accourent les ba-

dauds, inconscients du danger, inconscients aussi de la gêne qu'ils créent pour les sauveteurs.

« Envoyer des petits gars du contingent à l'improviste sur un feu, c'est les dégoûter à tout jamais de lutter contre l'incendie », explique un élu de Cassis (Bouches-du-Rhône). L'expérience des Landes, où quatre-vingts personnes - jeunes militaires pour la plupart - ont péri dans les incendies de la fin des années 40, le confirme dans cette conviction. Pour lui, les appelés ne sont utilisables que s'ils sont détachés dès le 15 juin sur le terrain, avec leur encadrement militaire. Hébergés et nourris sur place, par exemple dans les écoles, les soldats se familiarisent avec le terrain et la population, apprennent les rudiments essentiels de la lutte contre l'incendie (ne jamais combattre le feu « sous le vent », etc.) et, le jour venu, savent ce qu'ils ont à faire.

« Encore faut-il que l'intendance suive, ou plutôt précède. « Chez nous, dans le Gard, cinq bornes d'incendie sur dix-sept étaient hors service lorsqu'on a voulu brancher nos tuyaux », constate un sauveteur. Ailleurs, les citernes étaient vides ou inaccessibles, la piste impraticable, etc. « On n'a pas besoin d'eau pour lutter contre le feu, dit un autre. Il suffit d'avoir de la terre ou du sable. » A condition, bien sûr, d'avoir constitué des dépôts, et qu'ils soient approvisionnés de fraîche date. « Eau,

sable ou retardants, peu importe, explique un troisième, mais le matériau doit être sur place. » Ce qui suppose, comme disent les forestiers, « un maillage très serré du massif », c'est-à-dire une multitude de pistes et layons entretenus, débarrassés de leurs broussailles et de leurs clôtures.

Mais les forestiers ont une autre proposition pour prévenir les incendies : « revaloriser la forêt méditerranéenne » - partout où ce sera possible. « Il faut refaire de la forêt productive, disent les ingénieurs de l'ONF, car une parcelle qui produit du bois est entretenue et ne brûle pas. » Ils proposent pour cela de remplacer les résineux spontanés (pin sylvestre et pin d'Alep) et les feuillus très inflammables, comme le chêne vert, par des essences à la fois plus productives et moins sensibles au feu, comme le cèdre, le pin noir, le pin pignon, le sapin de Céphalonie ou certains feuillus au bois recherché. Le cèdre et le pin pignon (ou pin parasol) semblent à cet égard très intéressants. Outre une meilleure qualité de bois que les pins habituels, souvent rachitiques et souffreteux, ils développent une ramure qui, si elle est bien conduite (par élagage et coupes d'éclaircie), forme un couvert assez dense pour empêcher la broussaille de proliférer. On en a la preuve vivante dans le massif du mont Ventoux, replanté en cèdres au siècle dernier, et aussi dans de petits boisements moins prestigieux. Ainsi, la forêt domaniale de la Gardiole (Hérault), constituée d'arides collines proches de la mer, reboisées il y a deux décennies : les pins pignons victimes du feu en août 1981 ont repris à 90 % ; les pins d'Alep, au contraire, sont presque tous morts.

Dans les Maures et l'Estérel, les chênes-lièges résistent au feu pour une autre raison : leur écorce les protège. Mais cette essence d'arbre, longue à venir à maturité, décourage les reboiseurs, car elle laisse prospérer la broussaille et n'empêche pas les feux de naître. Le chêne-liège a besoin du mouton.

Forestiers et pompiers ont un « ennemi » commun : le « mitage » de la forêt par des villas et cabanons inhabités une partie de l'année. Beaucoup achètent des terrains sur lesquels ils ne peuvent pas construire selon les règles. Ils se contentent d'un mauvais cabanon pour « faire les brochettes » le dimanche. Barbecues et cabanes en planche : rien de tel pour provoquer et alimenter le feu en pays méditerranéen. Quant aux villas en dur, elles ne sont pas toujours équipées contre le feu (petites fenêtres à volets pleins, citerne approvisionnée, terrain régulièrement débroussaillé sur une bonne largeur, etc.). D'où la rage des sauveteurs obligés de donner la priorité à des propriétés vides et mal entretenues alors que brûle la forêt.

« Pourquoi le Méditerranéen ne met-il pas sa maison en autoprotection comme le montagnard se protège de la neige ? », a demandé un Huron. Bonne question. Lorsque les maisons seront conçues et habitées conformément au milieu, lorsqu'on cessera d'installer des dépôts d'ordures en plein bois, les pompiers pourront s'occuper des arbres. Il ne faut pas désespérer forestiers et pompiers : ce sont eux qui préservent le paysage méditerranéen.

ROGER CANS.

(1) Forêt méditerranéenne, F 13285
Marseille Cedex 8. Tél. : (91) 53-50-05.

de M. le Préfet, Commissaire de la République de l'Ardèche, l'informant que le Directeur Général des Impôts envisage la suppression de la Recette Locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
considère que la commune de Malbosc consent de gros sacrifices pour effectuer des adductions d'eau, des réfections de voirie, des renforcements du réseau électrique. Sans concours de l'extérieur, elle a créé une garderie municipale, tout ceci en vue de maintenir la vie rurale.
que la charge financière de l'Etat de cette recette locale (280 Francs pour 1983) est fort modeste.

que la distance énoncée par rapport aux Vans est erronée (soit disant 10 Kms environ, alors qu'elle est de 17 Kms 600 du chef lieu et de 25 Kms pour le village extrême de la commune.

Le conseil municipal :

- s'oppose fermement au transfert envisagé,
- souhaite que sa recette soit prise en considération,
- prend la décision de cesser ses fonctions si malgré tout, ce transfert était envisagé.

La commission information.

B.A.S. dons :

- Madame Gradassi : 150 F
- Mme Garidel Lucette : 200 F
- ACCA : 100 F

BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte :

tous les vendredis de 16 H 30 à 18 H

Nous disposons d'un nouveau fond de livres, le bibliobus étant passé au mois d'octobre.
